

*Initiatives ministérielles*

dont on n'a plus besoin pour relancer l'économie de la région de l'Atlantique.

Les réformistes estiment que ces programmes de retraite anticipée ne devraient pas constituer une option pour des travailleurs qui ont encore beaucoup à donner. Les travailleurs âgés entre 50 et 65 ans ont accumulé des connaissances et une expérience de toute une vie qu'il ne faut pas gaspiller en les mettant à la retraite. Pendant la moitié de leur vie d'adulte, ils toucheront une forme ou une autre de pension. Pouvons-nous, en conscience, prendre ce genre de mesure? Tous les travailleurs devraient être priés de participer aux autres programmes novateurs de la stratégie du poisson de fond de l'Atlantique.

• (1240)

Réfléchissons à ce que nous sommes en train de faire. Si nous mettons ces précieux travailleurs à la retraite, et je ne dis pas que nous devons le faire, il se trouve que le gouvernement fédéral finance déjà un programme à cette fin. C'est le programme d'assistance publique.

Si le gouvernement a fait une croix sur ces travailleurs et si ces travailleurs veulent faire une croix sur eux-mêmes et se mettre aux crochets de l'assistance sociale, voilà l'option qui s'offre à eux. Elle est non seulement disponible, mais elle coûte moins cher que le partage des frais 70-30 prévu par ce projet de loi.

Le Régime d'assistance publique du Canada prévoit le partage moitié-moitié des frais avec les provinces et la bureaucratie est déjà en place dans chacune des provinces. Il n'est pas nécessaire d'établir une autre bureaucratie, un autre programme d'assistance sociale administré par le gouvernement fédéral.

Ce dédoublement des efforts suffit déjà aux réformistes pour ne pas appuyer ce projet de loi. Nous sommes venus à Ottawa pour éliminer le dédoublement des efforts et pour faire des économies. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas appuyer cette mesure.

Il s'agit d'un programme qui donne lieu à un dédoublement complet des efforts des bureaucraties fédérale et provinciale et qui coûte au gouvernement fédéral encore plus cher. Les réformistes disent: «Pourquoi ne pas verser l'argent consacré à l'administration de ce programme de retraite anticipée aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine pour les aider à réintégrer le marché du travail?»

Tous les autres programmes de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique sont conçus pour aider les pêcheurs et les travailleurs d'usine à réintégrer le marché du travail, mais le programme d'adaptation des travailleurs d'usine âgés est conçu pour accomplir exactement le contraire. Il va dissuader les gens de réintégrer le marché du travail, de se recycler, de lancer une petite entreprise, de se chercher du travail. Voilà une autre raison pour laquelle les réformistes n'appuieront pas le C-30.

Les réformistes ne sont pas défaitistes au point de faire une croix sur 1 200 travailleurs avant même d'essayer de les réintégrer dans la population active.

Si nous n'appuyons pas le projet de loi, c'est aussi à cause de ses aspects discriminatoires. Il est discriminatoire de trois façons: discrimination fondée sur l'âge, discrimination fondée sur l'industrie, discrimination fondée sur la région. Il y a discrimination fondée sur l'âge dans la mesure où le projet de loi s'adresse uniquement aux travailleurs d'usine âgés de 50 à 65 ans. Qu'arrive-t-il aux travailleurs de 49 ans qui se trouvent dans la même situation que les travailleurs de 50 ans? Ne pourraient-ils pas contester leur inadmissibilité pour cause de discrimination fondée sur l'âge?

Le programme de retraite anticipée est également discriminatoire envers les travailleurs âgés qui éprouvent des difficultés semblables, mais qui ne travaillent pas dans l'industrie en question ou dans les usines en question.

Qu'arrive-t-il aux travailleurs âgés des entreprises de service qui dépendent indirectement des usines de poisson et de la pêche? Ils ont été congédiés. Qu'arrive-t-il aux travailleurs âgés de milliers de petites entreprises du Canada atlantique qui ont été mis à pied à cause de la crise de la pêche? Ces travailleurs âgés ne pourraient-ils pas contester ce programme pour cause de discrimination fondée sur l'industrie?

Le programme d'adaptation des travailleurs d'usine âgés est également discriminatoire du fait qu'il ne s'applique qu'aux provinces de l'Atlantique. Que penseront les travailleurs âgés du reste du Canada lorsqu'ils apprendront le traitement spécial dont jouissent les travailleurs âgés de la région de l'Atlantique? Les travailleurs âgés du reste du Canada qui eux aussi éprouvent de graves difficultés financières ne pourraient-ils pas contester ce programme du fait qu'il ne leur est pas accessible?

Comme le Parti réformiste croit dans l'égalité véritable, il s'oppose aux aspects discriminatoires de ce projet de loi, du programme d'adaptation des travailleurs d'usine âgés. En fait, les réformistes s'opposent à tous les programmes d'adaptation des travailleurs âgés que le gouvernement a mis en place ces dernières années. Conformément à ses principes, le Parti réformiste voudrait que les programmes s'appliquent à tous les travailleurs mis à pied sans égard à leur âge, à leur lieu de résidence ou à leur industrie et qu'ils soient ciblés en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. Il ne faut pas oublier ce point. Il faut cibler les programmes.

• (1245)

Enfin, le Parti réformiste s'oppose à ce projet de loi en raison de son approche défaitiste à l'égard du secteur de la pêche de la côte est. Ni le projet de loi C-30 ni la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique n'indiquent comment ces programmes contribueront à la restructuration du secteur de la pêche de l'Atlantique, à assurer sa pérennité une fois celui-ci relancé.

Les réformistes estiment que l'on peut revitaliser le secteur de la pêche de la côte est en procédant à une restructuration en profondeur de l'industrie de manière à ce qu'elle soit axée sur le marché et compétitive. L'attribution de droits de pêche individuels permettra de créer une flotte de pêche et des usines de transformation économiquement viables.